

Le consulat de Suisse à Sydney a été transformé en un consulat général avec effet au 1<sup>er</sup> mai 1931. Le titulaire actuel du poste, M. Eugen Bloch, d'Oberendingen (Argovie) est promu, à cette date, au grade de consul général. Le consulat général de Suisse à Melbourne est transformé en un consulat dès la même date; M. Hans Hedinger, de Wilchingen, secrétaire de chancellerie de 1<sup>re</sup> classe au consulat de Sydney, est nommé vice-consul de carrière dans cette ville, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 1931.

Le major Arnold Hirt, de Tüscherz, jusqu'ici secrétaire de II<sup>e</sup> classe à l'intendance du matériel de guerre, est nommé secrétaire de I<sup>re</sup> classe à ladite intendance. M. Arnold Gasser, de Rüschegg, jusqu'ici commis principal, est nommé secrétaire de II<sup>e</sup> classe à la même intendance.

M. Gottfried Jau, de Heimiswil (Berne), jusqu'ici commis principal au service du génie, est nommé secrétaire de II<sup>e</sup> classe à l'office vétérinaire fédéral.

## **Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération**

### **Demande de constitution de gage d'une compagnie de chemin de fer.**

La compagnie du chemin de fer Vevey—Chexbres sollicite l'autorisation de constituer, dans le sens des articles 9 et 27 de la loi fédérale du 25 septembre 1917 concernant la constitution de gages sur les entreprises de chemins de fer et de navigation et la liquidation forcée de ces entreprises, un gage en *premier rang* sur la ligne à voie normale de Vevey à Puidoux-Chexbres, d'une longueur de 7,825 km, ainsi que sur les voies conduisant aux ponts-tournants à Vevey et à Puidoux-Chexbres, d'une longueur de 343 mètres. Ce gage aurait pour but de garantir une hypothèque de 500,000 francs, destinée au remboursement de l'emprunt de 1904.

En tant que, dans les gares de Vevey et de Puidoux-Chexbres, la ligne emprunte la propriété des chemins de fer fédéraux, l'hypothèque ne grèvera que la superstructure, mais non l'infrastructure.

Toute opposition à cette demande de constitution de gage doit être adressée par écrit au département fédéral des chemins de fer, à Berne, jusqu'au 15 mai 1931 inclusivement.

Berne, le 24 avril 1931.

**Secrétariat du département fédéral des  
chemins de fer.**

## Demande de constitution de gage d'une compagnie de chemin de fer.

La compagnie du chemin de fer Bremgarten—Dietikon sollicite l'autorisation de constituer, dans le sens des articles 9 et 27 de la loi fédérale du 25 septembre 1917 concernant la constitution de gages sur les entreprises de chemins de fer et de navigation et la liquidation forcée de ces entreprises, un gage en *premier rang* sur la ligne de raccordement Bremgarten (Obertor) — Bremgarten (gare des CFF), d'une longueur de 922 m, et sur le tronçon de Bremgarten (Obertor) à Dietikon, d'une longueur de 10,9 kilomètres, y compris les installations électriques, le matériel roulant, la remise à voitures, l'atelier de réparation et les accessoires. Ce gage aurait pour but de garantir une hypothèque de 1,000,000 francs, destinée au remboursement des deux emprunts de 1910 et 1911.

En tant que la ligne emprunte les voies publiques, le gage ne comprendrait que la superstructure et les installations électriques et non le terrain de la route.

Toute opposition à cette demande de constitution de gage doit être adressée par écrit au département fédéral des chemins de fer, à Berne, jusqu'au 13 mai 1931 inclusivement.

Berne, le 24 avril 1931.

Secrétariat du département fédéral des  
chemins de fer.

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

### Abonnement au Bulletin sténographique officiel de l'Assemblée fédérale.

Le prix de l'abonnement au *Bulletin sténographique officiel* est de 12 francs par an, port compris, dans toute la Suisse. Il est de 16 francs, port compris, dans les autres pays de l'Union postale.

Le *Bulletin sténographique* contient les délibérations sur les lois fédérales et les arrêtés fédéraux d'une portée générale ainsi que sur d'autres objets, lorsque l'un des conseils décide de les faire sténographier ou imprimer.

Le *Bulletin sténographique* est délivré peu après la clôture de chaque session, en fascicules avec couverture, table des matières et liste des ora-

## Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1931
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	17
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.04.1931
Date	
Data	
Seite	531-532
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 251

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.